

AOC : les producteurs inquiets pour la régulation

CONGRÈS Le secteur du vin n'est pas à l'abri d'une remise en cause des régulations, entre autres à travers les modalités d'application du nouveau système des plantations de vigne qui se profilent, a alerté la CNAOC.

ANTYS ANTIOXYDANT NATUREL

VIGNE PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Elaboré à partir d'antioxydants polyphénoliques naturels, pour agir en prévention des risques oxydatifs liés aux stress et aux désordres climatologiques, **ANTYS favorise la résistance et la nutrition des vignes par voie foliaire.**

PROGRAMME
OBJECTIF PRODUCTION / QUALITÉ

Stade 5/6 feuilles

Préconisation : 2-3 applications

ANTYS 15 ANTYS 8

- Relance rapide du métabolisme azoté
- Nutrition complète N-P-K + oligos

Stade avant floraison

Préconisation : 2-3 applications

ANTYS PMg

- Résistance des bourgeons floraux
- Homogénéité de la floraison

Stade fin nouaison

Préconisation : 2-3 applications

ANTYS K

- Action production et qualité homogène
- Résistance aux oxydations tardives

Situation de carence fer ou magnésium

Préconisation : 2 applications dès les 1^{ers} symptômes

ANTYS Fe ANTYS MgS

- Correction des carences
- Augmentation de l'activité chlorophyllienne
- Augmentation de l'activité photo-synthétique

+30%
de croissance

+37%
de poids de récolte

-30%
de coulure et millerandage

+25%
de mise en réserve

+38%
d'activité photo-synthétique

LA NATURE AU SERVICE
DES PLANTES

F
YSSINET
frayssinet.fr

rendre l'état sanitaire de notre cep



Pour Bernard Farges, président de la CNAOC, le projet de régulation des plantations proposé par la Commission Européenne «n'est pas acceptable, il porte à nouveau les germes d'une libéralisation du secteur et pourrait déboucher sur une situation de déséquilibre de nombreuses AOC».

Lors du congrès de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à AOC (Cnaoc), les 10 et 11 avril à Avignon, les producteurs de vins à AOC ont montré leur inquiétude à propos des discussions en cours sur les modalités d'application du nouveau système de régulation des plantations de vigne.

Revanche

Pour eux, la Commission cherche à «prendre sa revanche» et «n'a pas retenu la leçon de la mobilisation des droits de plantation». En juillet 2013, après la mobilisation sans précédent pendant plus de deux années des viticulteurs, des ministres de l'Agriculture européens, du Parlement européen et des élus locaux, la Commission est revenue sur sa décision de 2008 de libéraliser complètement les droits de plantation de vignes sur tout le territoire de l'UE. Elle a accepté la mise en place d'un nouveau système de régulation des plantations. Pour autant, le débat n'est pas terminé. La Commission, les États membres et le Parlement européen débattent maintenant des modalités d'application de ce nouveau système. Inquiets de la tournure que prennent ces discussions, les producteurs de vins à AOC ont

profité de leur congrès national d'Avignon sur le thème des prochaines élections européennes pour exprimer leurs vives inquiétudes. Ils reprochent à la Commission d'oublier le volet qualitatif de la régulation et de se contenter de fixer un simple pourcentage d'augmentation du potentiel de production.

Le contournement des appellations

Les règles proposées par la Commission «favoriseraient un contournement du système de régulation pour les AOC et les IGP» par la plantation de vignes destinées à la production de vins sans indication géographique (IG), ex-vins de table. Les plantations de vigne sans IG, jusqu'alors interdites, deviendraient possibles partout y compris sur les zones de production des AOC et des IGP. Les vignes destinées à la production des vins de table pourraient revendiquer l'AOC ou l'IGP à partir du moment où elles respectent le cahier des charges d'une AOC. Un moyen donc de contourner la régulation stricte mise en place par les AOC depuis de nombreuses décennies.

«Ce projet n'est pas acceptable, il porte à nouveau les germes d'une libéralisation du secteur

et pourrait déboucher sur une situation de déséquilibre de nombreuses AOC», a déclaré Bernard Farges, président de la Cnaoc, appuyé par Philippe Pellaton, secrétaire général de la Cnaoc et président du syndicat des Côtes du Rhône. «Nous ne sommes pas à l'abri d'un retour à des positions de démantèlement des régulations de plantations», a lancé Astrid Lulling, députée européenne (Luxembourg) et présidente de l'intergroupe «vin» au Parlement européen, lors de la table ronde organisée au congrès.

Tollé des professionnels

«Heureusement que Lisbonne est passé par là» pour contrebalancer les orientations de la Commission, a renchéri Bernard Farges. L'inflexion de la Commission en juillet 2013 sur les droits de plantation, face au tollé des professionnels et des élus d'une majorité de pays producteurs de vin, y compris l'Allemagne, s'explique aussi par l'oreille attentive de Dacian Ciolos, l'actuel commissaire européen à l'Agriculture, a témoigné François-Xavier Simon, journaliste à Agra Presse Bruxelles, en tant qu'invité au débat. «Nous avons eu de la chance avec Dacian Ciolos, mais nous ne savons pas s'il sera reconduit en novembre prochain avec la prochaine Commission»